

Communiqué de presse

Le CAF, un interlocuteur écouté

Bienne, le 4 juin 2009

1. Consultation du CAF sur le rapport de l'AIJ

La première prise de position du CAF sur le rapport de l'AIJ sera connue d'ici au début du mois de juillet. Réuni en plénum le mercredi 3 juin 2009, le CAF a chargé son Bureau de préparer une prise de position en répondant à une série de questions posées par le canton. Il s'agira notamment pour le CAF de se prononcer sur le souhait de l'AIJ d'organiser des séances d'information interactives pour présenter son rapport durant les mois à venir. Le CAF se prononcera également sur l'opportunité ou non d'une étude complémentaire sur les flux reliant Bienne au Jura bernois.

Le canton de Berne, tout comme la république et canton du Jura, s'est donné six mois pour réagir au rapport de l'AIJ, publié le 4 mai 2009. Avant de présenter son projet de réaction au Grand Conseil lors de la session de septembre, puis de prendre position officiellement en novembre, le Conseil-exécutif du canton de Berne souhaite notamment connaître l'avis du Conseil des affaires francophones. Il a envoyé une série de questions au CAF, au Conseil du Jura bernois (CJB), à la Ville de Bienne et à la commune d'Evilard, en leur demandant de répondre d'ici au 17 août 2009 au plus tard.

Lors de sa séance plénière du mercredi 3 juin 2009, le CAF a pris connaissance des questions posées par le canton de Berne. Une première discussion constructive a eu lieu au sein du Plénum. Pour répondre avec tout le sérieux nécessaire, le Plénum a chargé son Bureau de préparer une prise de position détaillée d'ici à la fin du mois de juin. Les réponses du CAF seront envoyées au Conseil-exécutif et communiquées au public d'ici au début du mois de juillet.

Le jour de la publication du rapport de l'AIJ, le 4 mai 2009, le CAF, la Ville de Bienne et la commune d'Evilard avaient fait part de leur intention de participer à la suite de la réflexion sur la résolution de la Question jurassienne. Le canton a entendu ce souhait ; il associe donc le district de Bienne à la suite des travaux. Le CAF se réjouit de cette évolution positive, qui permettra aux francophones de Bienne de faire entendre leur voix dans la discussion sur l'avenir institutionnel de la région.

2. Le CAF souffle ses trois bougies en pleine confiance

Le Conseil des affaires francophones siégeait pour la première fois il y a trois ans, en juin 2006. Trois ans plus tard, le CAF dresse un bilan positif de ses activités. Cette jeune institution a su se faire une place dans le paysage politico-culturel de la région et du canton. Le CAF a su devenir un réel interlocuteur pour le canton, comme le

démontre l'actuelle consultation sur les suites du rapport de l'AIJ. Les résultats s'observent sur le terrain, par exemple avec la récente nomination d'un préfet suppléant francophone, solution que le CAF avait soutenue avec fermeté.

En oeuvrant avec détermination dans la défense des intérêts des francophones de Bienne, tout en privilégiant toujours le dialogue avec la Ville de Bienne, le Jura bernois et le canton, le CAF pense avoir contribué à la mise en place d'un climat favorable à la discussion, y compris avec le canton du Jura. C'est ainsi que le projet de CREA, qui se limitait d'abord au Jura et au Jura bernois, devrait pouvoir être étendu à Bienne, comme le souhaitait le CAF. Les réticences initiales du canton du Jura à une participation biennoise ont été levées, ce qui réjouit le CAF au plus haut point. Le CAF est déterminé à continuer dans cette bonne voie, en collaboration avec les institutions partenaires, comme le CJB ou le Forum du bilinguisme.

3. Du pain sur la planche

Ce bilan intermédiaire positif ne doit pas encourager le CAF à lever le pied. Les dossiers ouverts sont nombreux et les difficultés à aplanir ne manquent pas. Organe consultatif, le CAF doit faire avancer les dossiers avant tout par le dialogue, la persuasion et la diplomatie. Des outils qui peuvent se heurter au mur des réalités politiques, comme dans le cas de la réforme de la justice des mineurs, où le soutien combiné du CAF, du CJB et de la Députation n'aura pas permis de faire valoir le point de vue des francophones auprès de la commission consultative du Grand Conseil.

Dans le domaine des subventions culturelles, le CAF travaille en étroite collaboration avec l'Office de la culture (OC), qui était représenté à la séance plénière du 3 juin, en la personne de Mmes Anita Bernhard, cheffe de l'OC, et Aline Delacrétaz, déléguée aux affaires culturelles francophones. En cette période de baisse conjoncturelle et de coupes budgétaires, il faudra trouver des solutions originales pour soutenir la culture, et a fortiori la culture francophone. Le CAF est en contact avec les organisateurs du Festival du film français d'Helvétie (FFFH), qui souhaitent organiser un projet spécial pour les 5 ans du festival, cet automne. Main dans la main avec les autorités cantonales, le CAF espère trouver une solution pour assurer le financement de ce projet et permettre au FFFH de continuer à se développer dans la plus grande ville bilingue de Suisse, en rapprochant Romands et Alémaniques autour de films français.

Parmi les grands chantiers en cours, il faut citer la réforme de l'administration. La disparition des districts dans le canton de Berne, le 31 décembre 2009, aura des conséquences importantes pour toute la région. Le CAF doit lui aussi réfléchir à sa mission, au moment où le district bilingue de Bienne, qu'il représente, disparaît en tant que tel. Il saisira l'occasion de sa prise de position sur l'actuelle révision de la Loi sur les communes pour demander au canton une clarification à ce sujet.

Note aux rédactions :

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- *Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF : 032 341 86 10 ou 079 209 34 35*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 078 607 17 65*